

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 4 mai 2020 le règlement #20-673 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT #19-668 « TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2020 »

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 5 mai 2020.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 5^{ième} jour de mai deux mille vingt.



Lise Drouin, g.m.a.

Secrétaire-trésorière / Directrice générale